LE Journal du SMICTOM

"Devenons des consom'acteurs et trions plus !"

JOURNAL D'INFORMATION ÉDITÉ PAR LE SMICTOM DU CHINONAIS

Suivez-nous >>> Panneau Pocket

N° 66

PRINTEMPS 2025

02 ÉDITO
Philippe MASSARD
Président du SMICTOM du Chinonais

03 ACTUALITÉS
Départs de feu en centre de tri

Visite gratuite du centre de tri de Parçay Meslay

04 COLLECTE
Initiatives locales

Les erreurs de tri

05 Partagez le compostage avec vos voisins

06 DÉCHÈTERIES
Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB)

07 TRAVAUX DE MODERNISATION DES DÉCHÈTERIES
Déroulement des travaux en déchèteries

Collecte des pneus

08 LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comprendre les ODD

www.smictom.com

VERS UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES ET DES DÉCHETS

EDITO

Chères lectrices, chers lecteurs,

Dans ce nouveau numéro, nous avons souhaité mettre en lumière plusieurs sujets essentiels qui marquent notre actualité et engagent nos territoires dans une transition écologique concrète et durable, tout en répondant aux défis environnementaux, réglementaires et sociétaux.
Cette dynamique s'inscrit pleinement dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'Organisation des Nations Unies, qui constituent une feuille de route universelle pour l'avenir. À partir de cette édition, ces objectifs seront progressivement intégrés à l'ensemble de nos supports de prévention et de communication, afin de mieux valoriser les actions engagées sur notre territoire et d'en mesurer collectivement les effets.

Tout d'abord, la sécurité dans nos centres de tri reste une priorité. Les départs de feu, souvent causés par la présence de piles, batteries ou appareils électriques jetés dans les sacs jaunes, sont en forte hausse partout en France. Ce phénomène, aussi dangereux que coûteux, nous rappelle l'importance de bien trier et de rapporter ces objets en déchèterie ou en magasin.

Nous souhaitons également rappeler l'importance de gestes simples : évitons d'emboîter les emballages les uns dans les autres ou de laisser un sachet dans un pot de yaourt. Ces erreurs de tri compliquent considérablement le recyclage.

Afin de mieux comprendre le parcours de vos déchets et les conséquences d'un mauvais geste de tri, nous vous invitons à visiter gratuitement le centre de tri à Parçay-Meslay. Ouvert à tous, le site propose des visites pédagogiques : une belle opportunité de voir l'envers du décor !

Les travaux de modernisation de nos déchèteries avancent, avec des équipements pensés pour être à la fois plus fonctionnels, plus durables et tournés vers le réemploi.

Dans le même esprit, de nouvelles filières relevant de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) sont en cours de déploiement, notamment pour les produits et matériaux de construction du bâtiment. Elles permettront d'améliorer la collecte, le tri et le recyclage de ces flux spécifiques.
La filière textile, quant à elle, bénéficie du dispositif du bonus réparation. Cette aide financière encourage les citoyens à prolonger la durée de vie de leurs vêtements et chaussures, contribuant ainsi à réduire leur impact environnemental.
Côté initiatives locales, nous saluons l'ouverture d'un Repair Café à Huismes : un bel exemple de solidarité et de réduction des déchets, où chacun peut venir réparer ses objets du quotidien dans une ambiance conviviale.

Enfin le compostage partagé prend, lui aussi, de l'ampleur. Ces points de proximité permettent à tous, même sans jardin, de valoriser les biodéchets. Nous encourageons les communes à poursuivre cet élan et à créer de nouveaux sites pour permettre à chaque habitant d'accéder à ce service.

Et comme chaque saison nous invite à repenser nos pratiques, ce numéro se termine sur des conseils pour un jardinage au naturel, respectueux de la biodiversité et des sols.

Merci pour votre engagement au quotidien et votre participation active à cette transition indispensable.

Bonne lecture à toutes et à tous,
Le Président,
Philippe MASSARD

JOURNAL DU SMICTOM n°66
Journal d'information semestriel

Rejoignez-nous sur Facebook, Instagram, LinkedIn et l'application Panneau Pocket

- **Édition :** SMICTOM du Chinonais (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) 24, place Jeanne d'Arc - 37500 Chinon - Tél. : 02 47 93 22 05 - contact@smictom.com
- **Directeur de la publication :** Philippe MASSARD, Président
- **Conception et réalisation :** Service communication
- **Crédits Photos :** P.1:SPL , P.3: CITEO et SPL, P.4: CITEO et C.A.P de Huismes, P.5: SMICTOM et Solubio, P.6: SMICTOM, Canva, CITEO P.7: SMICTOM et JTS, P.8 : ONU et CANVA
- **Impression :** Imprimerie Raynaud - Papier PEFC 100%.

www.smictom.com

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement
PEFC 10-31-1336
www.pefc-france.org

ACTUALITÉS

HALTE AUX DÉPARTS DE FEU DANS LES CENTRES DE TRI : UN DANGER ÉVITABLE !

Chaque année, des dizaines d'incendies se déclarent dans les centres de tri en France. Les derniers en date sont ceux du centre de transfert de Blois et celui du centre de tri de Paris.
Ces sinistres mettent en péril la sécurité des agents, endommagent les équipements, ralentissent le tri des déchets... et coûtent très cher à la collectivité. Pourtant, ces départs de feu pourraient être évités.

Les coupables ? Les piles, batteries et appareils électriques
Les principaux responsables sont les batteries au lithium, les piles usagées, et les petits équipements électriques jetés par erreur (ou pas !) dans les ordures ménagères ou les sacs de tri.
Écrasées dans les camions ou au centre de tri, par friction entre elles ou avec des d'autres emballages métalliques, elles peuvent provoquer des étincelles... et un feu s'embrase en quelques secondes.
Sur 2024, notre centre de tri a constaté 2 départs de feu liés à ce type de déchets et sur 2025, en moins de 5 mois, 4 départs de feu dus aux piles ont été répertoriés.

Les bons gestes à adopter
Pour prévenir ces risques, il suffit d'adopter les bons réflexes :

>>> Déposez vos piles et batteries usagées dans les points de collecte dédiés (supermarchés, mairies, déchèteries, etc.).

>>> Apportez vos appareils électriques ou électroniques (grille-pain, sèche-cheveux, téléphone...) en en magasin ou en déchèterie.

Ne jamais jeter de piles ou de batteries dans les ordures ménagères, ni dans les sacs jaunes.

Pour un tri sans risque, chacun peut agir !
En triant mieux, vous protégez les agents, garantissez le bon fonctionnement du service et contribuez à limiter les dépenses publiques.

Soyez vigilants et n'hésitez pas à relayer l'information autour de vous.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une étude menée par le syndicat professionnel Federec indique que 150 départs de feu ont été recensés dans les centres de tri en France en 2020, contre 500 en 2024, dont plus de 60 % sont attribués à la présence de piles ou de batteries au lithium. Un véritable fléau...

DÉCOUVREZ L'ENVERS DU DÉCOR : VISITEZ LE CENTRE DE TRI DE PARÇAY-MESLAY !

Vous vous êtes déjà demandé ce que deviennent vos emballages après avoir été déposés dans le sac jaune ? Le centre de tri de Parçay-Meslay vous ouvre ses portes pour vous faire découvrir tout le parcours de vos emballages !

Cette visite est gratuite et ouverte à tous, petits et grands, curieux ou passionnés. Le site propose un parcours pédagogique complet, adapté à tous les âges, pour comprendre le fonctionnement du tri, les erreurs à éviter et les enjeux environnementaux liés au recyclage.

Entre tapis roulants, cabines de tri et technologies de tri optique, vous découvrirez vos déchets sous un tout autre jour !

Vous travaillez la semaine ?
Pas de souci ! Des créneaux sont proposés le samedi matin, afin de permettre à chacun de découvrir le centre même en dehors de la semaine.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
Lieu : Centre de tri à **Parçay-Meslay**
Durée de la visite **environ 1h30**
Pour réserver votre visite: **trivaldeloirefr**, cliquez sur « Visitez le centre de tri » et choisissez votre créneau !

Le SMICTOM organise également **cette visite pour les scolaires et les groupes (16 personnes minimum)** avec prise en charge du transport.

N'hésitez pas à nous contacter par e-mail à l'adresse suivante : **prevention@smictom.com**

TRI ET COLLECTE

INITIATIVES LOCALES

NOUVEAU

REPAIR CAFÉ

Un atelier qui redonne vie à vos objets a ouvert ses portes à Huismes

Bonne nouvelle pour les bricoleurs et les amateurs de seconde vie : un **atelier réparation a ouvert ses portes à Huismes** !
À destination des habitants de la commune et de ses environs, cet atelier solidaire permet de donner une nouvelle chance à vos objets du quotidien.

> Les rendez-vous sont fixés au **dernier lundi de chaque mois (de 14h30 à 17h)**, au club de l'Amitié et du Partage (C.A.P) 22 rue des écoles à Huismes, sauf exception signalée via l'application PanneauPocket.

> La **participation est de 3 € pour les non-adhérents du club**. Une fiche d'intervention est à remplir pour chaque objet à réparer, précisant que ni le club ni le technicien ne pourront être tenus responsables en cas d'échec.

L'objectif est autant pédagogique et convivial. **La personne qui apporte l'objet participe activement à la réparation, accompagnée par un bénévole passionné.** L'occasion d'apprendre, d'échanger et de prolonger la durée de vie de vos équipements !

Une belle manière de réduire les déchets tout en recréant du lien entre habitants. N'hésitez pas à venir avec vos objets en panne ou cassés et votre bonne humeur !

ERREURS DE TRI

Inutile d'emboîter vos emballages

Emballages imbriqués ou emboîtés, objets cachés dans des contenants... ces petites habitudes, souvent prises par souci de bien faire ou de gagner de la place, compliquent en réalité considérablement le travail des centres de tri.

Un exemple très courant : un pot de yaourt contenant un morceau d'essuie-tout, ou un emballage plastique glissé dans une boîte en carton.
Résultat : la machine ne peut pas séparer les matériaux et l'ensemble est considéré comme non conforme... donc jeté avec les refus de tri.

Le bon geste ?
Séparer chaque matière de vos emballage un par un, même s'ils vont dans le sac jaune, ils ne sont pas forcément de la même matière.
Et éviter de glisser un déchet dans un autre. Cela permet un tri plus efficace, un recyclage de meilleure qualité, et donc une seconde vie réussie pour vos emballages.

Un petit effort qui fait toute la différence...

LE TRI DANS LA SALLE DE BAIN,

un geste souvent oublié

Flacons, pots, maquillage... tous les contenants de la salle de bain ne se trient pas de la même manière ! Entre les produits d'hygiène, les soins de beauté et les cosmétiques périmés, il est facile de s'y perdre.

Pour vous aider :

> Les bouteilles en plastique (shampoing, gel douche, démaquillant) sont à jeter avec les emballages recyclables.
> Les produits de maquillage (tubes, mascaras, boîtiers de blush) sont également considérés comme des emballages : direction le sac de tri.
> Les pots et flacons en verre (crème, parfum) doivent être déposés dans la borne à verre.

Pensez à vider les contenants avant de les trier. Pas besoin de les laver !

Et Dans la trousse à pharmacie...

Le nettoyage de printemps est l'occasion idéale pour faire le tri dans votre armoire à pharmacie. Attention toutefois: certains produits nécessitent un traitement particulier.

Les médicaments périmés ou non utilisés doivent être **rapportés en pharmacie, sans exception**.

Les boîtes en carton et les notices en papier peuvent, quant à elles, être jetées dans les contenants de tri appropriés, à condition d'avoir été séparées des médicaments.

Ne jetez jamais de médicaments à la poubelle ni dans les toilettes ou l'évier : cela nuit gravement à l'environnement.

© C.A.P Club de l'Amitié et du Partage

COMPOSTAGE PARTAGÉ

Une solution collective pour réduire ses déchets

Le compostage partagé est une manière simple et conviviale de valoriser les biodéchets (épluchures, restes de repas végétaux...) quand on ne peut pas implanter un composteur chez soi. Installé dans un espace commun (jardin partagé, pied d'immeuble, quartier, résidence...), ce dispositif permet à plusieurs foyers de composter ensemble leurs déchets organiques.

À quoi ça sert ?

Le compostage partagé a de nombreux avantages :
- Réduire le volume de nos poubelles,
- Produire un compost naturel et gratuit pour les plantations,
- Favoriser le lien social autour d'un projet local et écologique.

Pour qui ?

Il s'adresse à tous : habitants d'un immeuble, membres d'un quartier, écoles, collectivités... Il suffit d'avoir l'envie de faire ensemble et de respecter quelques règles simples pour un compost de qualité.

Intéressé ?

Si vous souhaitez installer un site de composteur partagé dans votre commune, votre résidence ou votre structure, vous pouvez faire une demande via notre formulaire en ligne sur smictom.com

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL TOUJOURS ACCESSIBLE

Visuels non contractuels

Modèle bois
Contenance: 300L

Prix unique

10€

Modèle plastique
Contenance: 300L

1. Rendez-vous sur le site **www.smictom.com**
   Cliquez sur le **rectangle orange**
2. Choisissez le type de composteur: plastique ou bois ?
3. Renseignez vos coordonnées et choisissez la date et l'heure de retrait
4. Retirez votre composteur

CALENDRIER DES REPORTS DE COLLECTE

Fériés 2025

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Lundi 9 juin (Pentecôte)	FÉRIÉ	Collecte du lundi 09/06	Collecte du mardi 10/06	Collecte du mercredi 11/06	Collecte du jeudi 12/06	Collecte du vendredi 13/06
Lundi 14 juillet (Fête Nationale)	FÉRIÉ	Collecte du lundi 14/07	Collecte du mardi 15/07	Collecte du mercredi 16/07	Collecte du jeudi 17/07	Collecte du vendredi 18/07
Vendredi 15 août (Assomption)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du vendredi 15/08
Mardi 11 nov. (Armistice 1918)	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du mardi 11/11	Collecte du mercredi 12/11	Collecte du jeudi 13/11	Collecte du vendredi 14/11
Jeudi 25 déc. (Noël)	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	Collecte habituelle maintenue	FÉRIÉ	Collecte du jeudi 25/12	Collecte du vendredi 26/12

N'oubliez pas de sortir vos poubelles la veille au soir et de les rentrer au plus tard le lendemain - Merci

DÉCHÈTERIES

PRODUITS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT (PMCB)

Une nouvelle filière de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) existe pour les déchets du bâtiment, les **P**roduits et **M**atériaux de **C**onstruction du **B**âtiment (PMCB).
Elle impose aux producteurs et distributeurs du secteur de financer et d'organiser la collecte, le tri et la valorisation de ces matériaux, souvent lourds et encombrants.

Une cartographie sur le site de l'OCA Bâtiment vous aide à localiser le point de collecte le plus adapté à vos besoins professionnels ou particuliers, que ce soit en termes de proximité ou de types de déchets acceptés.

Utilisez les filtres disponibles pour obtenir le résultat sur **www.oca-batiment.org** via l'onglet reseau-points-de-collecte

DÉCHETS DANGEREUX

- Laine de verre
- Laine de roche
- Membranes bitumineuses
- Déchets dangereux de PMCB

DÉCHETS NON DANGEREUX

- Bois non traité
- Métal
- Plastique
- Huisseries
- Plâtre (souvent trié à part selon les filières)

DÉCHETS INERTES

Béton
Mélanges d'inertes
Gravats

LE TEXTILE TROUVE UNE SECONDE VIE
sur le territoire du SMICTOM

La collecte des textiles, linge de maison et chaussures usagés poursuit sa progression.

Répartition des tonnages par canal de collecte pour le SMICTOM en 2024

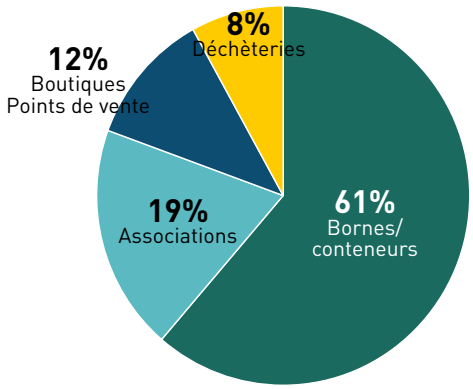

En 2024, 344 tonnes ont été collectées soit une moyenne de 5 kg par habitant.
61% de ce tonnage a été collecté grâce aux bornes installées sur la voie publique, Ce ratio a augmenté de 2 % par rapport à 2023, reflet d'un engagement citoyen toujours plus fort en faveur du réemploi et du recyclage des textiles.

Tous les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures usagés peuvent être déposés dans des bornes textiles, quel que soit leur état, même abîmés.
Ils doivent être placés propres et secs, les chaussures liées par paire, dans des sacs fermés.

Les adresses des points de collecte se trouvent sur la carte de Refashion : **www.refashion.fr/trouver-un-point-de-collecte**

Pour tout savoir sur le devenir de vos textiles et chaussures usagés,
C'EST ICI >>>

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Bonus Réparation Textile et Chaussures, en place depuis novembre 2023, est une réduction immédiate pour encourager la réparation de vos vêtements et chaussures auprès de professionnels labellisés Refashion.

Cette réduction, allant de 6 à 25 euros selon la réparation (dans la limite de 60% du coût), vise à prolonger la durée de vie de vos articles et à soutenir une consommation plus durable.

Attention de bien vérifier que votre article est éligible*. Il doit s'agir de réparations et non de retouches (mise à taille) ou d'upcycling[1].

Trouvez les réparateurs agréés près de chez vous sur le site de refashion.fr/bonus-reparation

*Selon les vêtements (hors lingerie, veste en cuire, vraie fourrure) et les chaussures sont éligibles au Bonus Réparation. Le linge de maison, et les équipements de sport (type chaussons d'escalade ou combinaison de plongée), la maroquinerie ne sont pas éligibles et ne peuvent pas bénéficier du Bonus Réparation.
[1]Recyclage : valoriser les vêtements usagés en leur donnant une nouvelle vie plus qualitative

TRAVAUX DE MODERNISATION

DANS VOS DÉCHÈTERIES

Vos besoins évoluent, nous aussi.

ZOOM SUR LES TRAVAUX
en déchèteries

> Chinon et Azay-Le-Rideau

Démarrés en février, les travaux de modernisation des déchèteries de Chinon et Azay-Le-Rideau respectent à ce jour, le calendrier.
Le terrassement et l'assainissement sont terminés et l'installation des bases vie également.

Déchèterie de Chinon

Entre mi-mai et mi-septembre, les travaux porteront sur la construction des préaux pour abriter certains flux et des bâtiments destinés aux locaux sociaux et au réemploi. L'aménagement des voiries (enrobé), l'installation des clôtures et portails ainsi que la création des espaces verts sont programmés à partir d'octobre, sous réserve des divers aléas liés au chantier.

> Noyant-de-Touraine

Pour celle située à Noyant de Touraine, le démarrage des travaux a pris du retard. En cause, deux plantes protégées ont été répertoriées sur la nouvelle parcelle, où aura lieu l'agrandissement de la déchèterie.
Un dossier de demande de dérogation a été remis au régime de protection des espèces auprès de la DREAL*.

Déchèterie de Noyant-de-Touraine

Si la dérogation est validée, **les travaux devraient commencer en début d'année 2026 pour une durée estimée à 10 mois**.

Pendant la fermeture, les autres déchèteries de votre communauté de communes Touraine Val de Vienne seront accessibles, avec des horaires adaptés pour garantir la fluidité du trafic et faciliter vos apports.

**DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*

COLLECTE ANNUELLE DE PNEUS : RENDEZ-VOUS EN JUIN !

Le SMICTOM du Chinonais organise sa collecte annuelle de pneus usagés, gratuite et sans inscription, sur trois communes du territoire. Cette opération vise à faciliter le dépôt des pneus dans de bonnes conditions, tout en évitant leur abandon dans la nature ou leur dépôt en déchèterie, où ils ne sont, à ce jour, pas acceptés.

Conditions de dépôt :

- **Maximum 4 pneus** par foyer
- **Pneus déjantés** uniquement, sans jante métallique
- Sur présentation obligatoire de la **carte de déchèterie**
- **Sans inscription** préalable
- **Collecte gratuite**

Dates et lieux de collecte :

> **Samedi 14 juin à Azay-le-Rideau**, sur le parking de la piscine - 1 rue du stade
> **Samedi 21 juin à Chinon**, face à la déchèterie en travaux, route de Huismes
> **Samedi 28 juin à L'Île-Bouchard**, aux services techniques - Rue St Lazare

Horaires identiques pour les trois sites **de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h**

Merci de contribuer à la propreté de notre territoire en respectant les consignes et les quantités autorisées.

COMPRENDRE LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les ODD

Les Objectifs de Développement Durable, ou ODD, sont une feuille de route universelle adoptée en 2015 par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ils visent à construire un avenir meilleur, plus juste et plus respectueux de l'environnement, pour tous les peuples du monde, d'ici 2030.

Au total, **17 objectifs** ont été fixés, couvrant des enjeux essentiels : lutte contre la pauvreté, accès à l'éducation, égalité entre les sexes, protection de l'environnement, consommation responsable, lutte contre le dérèglement climatique, santé, énergie propre, villes durables, justice, etc.

Ces objectifs engagent les territoires, les collectivités, les entreprises, les associations et chaque citoyen.

Pourquoi sont-ils importants ?

Les ODD nous rappellent que les enjeux sociaux, économiques et environnementaux sont liés. Protéger la planète, garantir une vie décente pour tous, réduire les inégalités : tout cela fait partie d'une même dynamique, celle d'un développement plus équilibré et plus résilient face aux crises.

Et au niveau local ?

Le SMICTOM joue un rôle clé dans la mise en œuvre des ODD.

À travers nos compétences, nous agissons concrètement pour répondre aux enjeux de développement durable, par exemple :

- Promouvoir le tri et la réduction des déchets avec les ODD 11, 12 & 13
- Soutenir le réemploi et le jardinage au naturel avec les ODD 4, 15 & 17

En intégrant les ODD dans nos actions quotidiennes, nous contribuons à des transformations concrètes et durables, au plus près des habitants.

>>> Plus d'informations sur www.agenda-2030.fr